

FONCTIONNEMENT DES ESPACES JEUNES FROSSAY – ST PÈRE – ST VIAUD FORMULE + DE 11 ANS

Pour venir à l'espace jeunes +11 ans et participer aux activités, il faut:

➔ Prendre une adhésion à la MJ qui est de **7€**, valable 1 an (de septembre à septembre soit 920h de MJ) et remplir ce dossier avec tes parents qui doivent le signer. Cette adhésion te permet d'accéder aux 3 Maisons des Jeunes ainsi qu'à leurs activités.

➔ Remplir et faire signer par tes parents une autorisation parentale que te donnera l'animateur pour chaque sortie nécessitant un transport et pour les soirées. Il faut la ramener avant la sortie ou la soirée, car en cas d'oubli, l'animateur ne pourra pas t'emmener, ni t'accepter!!!

➔ Ton inscription à une activité n'est valable qu'une fois le règlement effectué et l'autorisation parentale rendue Toute annulation à une activité doit être effectuée au moins 2 jours avant le début de celle-ci. Après ce délai aucun remboursement ne sera effectué (sauf cas de force majeure).

➔ Faire preuve de respect envers le matériel qui est mis à ta disposition dans la MJ et lors des sorties, **et envers toutes personnes venant à la MJ**. Toute forme de violence (physique, morale et psychologique) est bannie. Toute dégradation du matériel devra être signalée à l'animateur. En cas de dégradation volontaire, un remboursement sera demandé.

➔ Faire preuve de bon sens.

Il est interdit de fumer dans les locaux et sur les temps d'activité.

Il est interdit de consommer et de posséder de l'alcool à l'intérieur et à proximité des MJ ainsi que lors des activités. De plus, toute personne alcoolisée se verra refuser l'entrée de la Maison des Jeunes

Conformément à la loi, **toute substance illégale est interdite** à l'intérieur et à proximité de la MJ. En cas de non respect de cette loi, l'animateur se verra dans le devoir de prévenir les autorités compétentes.

➔ Etre responsable de tes affaires personnelles. Les lecteurs mp3, portables, vêtements,... que tu emmènes à la MJ ou lors des sorties sont sous ta surveillance. La MJ décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

En cas de non respect de ce règlement, l'animateur référent du lieu prendra les mesures nécessaires (exclusion, interdiction de participation aux sorties...) en concertation avec le jeune, le responsable de la Maison Pour Tous et les parents.

Signature du participant

FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNES DE ST -PÈRE / FORMULE 10-11 ANS

Le club 10-11 est une activité de la Maison Pour Tous de St Père-En-Retz. Afin que chacun y trouve sa place, certains ingrédients sont nécessaires:

➔ Une adhésion: pour toute venue régulière, une adhésion est obligatoire (accueil, activités, sorties...). Une carte activité est proposée. Selon le tarif de l'activité, on tamponne le nombre de sacs nécessaires. (*Par exemple, une activité manuelle = 1 sac, une sortie méga zone = 10 sacs*). Une carte équivaut à une semaine d'activités. Elle est remboursable en fin de vacances si elle n'a pas été toute utilisée ou bien elle peut servir sur les vacances suivantes.

➔ Une dose de renseignements: 1 fiche dûment remplie facilitera la gestion administrative.

➔ Une cuillère à soupe d'obligation: je m'engage à venir à toutes les activités où je suis inscrit, j'ai 24h pour me désister, sinon l'activité me sera facturée. Les cantines, une fois commandée sont remboursables uniquement sur présentation du certificat médical. De plus, je suis responsable de mes affaires personnelles.

➔ Un zeste de respect: le respect des autres et le respect du matériel sont la base de tout. Toute forme de violence (physique, verbale ou psychologique) est bannie. Toute dégradation du matériel devra être signalée à l'animateur. En cas de dégradations volontaires, un remboursement sera demandé.

➔ Un peu d'autorisation: une autorisation parentale sera demandée pour toutes les activités se déroulant en dehors de la commune ou nécessitant un transport.

➔ Une cuillère à café d'engagement: lors de ces sorties, les jeunes accompagnés par un animateur restent sous son autorité pour la durée de la sortie. Les jeunes transportés en minibus sur un lieu d'animation extérieur à leur commune s'engagent à rester sur ce même lieu d'animation.

➔ S'il venait à manquer un ingrédient: l'animateur référent du lieu d'accueil prendra les mesures nécessaires (exclusion, interdiction de participation aux sorties ...) en concertation avec le jeune, la Maison Pour Tous et les parents.

Mélanger le tout, ajouter un peu d'huile si nécessaire et vous obtiendrez un bon fonctionnement et une bonne entente sur les activités du club 10-11.

signature des parents

MPT - Animation Jeunes FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM DE L'ENFANT: Prénom:
Date de Naissance:/...../.....
E-mail/Facebook : Portable du jeune :

Je soussigné (nom et prénom)

QUALITE: Père Mère Responsable légal

ADRESSE:

Mail parent :

☎ Portable..... ☎ domicile..... ☎ travail.....

☎ Autre en cas d'absence

N° CAF/MSA: Nom de l'allocataire:

Autorise les responsables de la Maison des Jeunes, à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale, en particulier en cas d'opération et d'anesthésie.

Nom du médecin de famille..... ☎

Vaccin DT POLIO ou PENTACOQ (le dernier)/...../.....

Recommandations importantes concernant l'enfant:
.....
.....

Droit à l'image autorise n'autorise pas

mon fils ou ma fille être photographié(e) ou filmé(e) par les animateurs des Maisons des Jeunes dans le cadre de sorties, de soirées ou d'événements.

Ces photos et ces films pourront paraître dans la presse, les bulletins municipaux, les programmes d'activités, les affiches, et sur internet (notamment Facebook)

- remarques :

AUTORISATION DE SORTIE SEUL (pour le club 10-11)

(*coché la case qui vous convient)

je souhaite qu'il quitte le club, seul, à partir deH ouH

autorise mon enfant à partir du club, quand il le souhaite sur les heures des accueils libres entre 10h00 et 12h00, et entre 16h00 et 18h00. *Sur les temps d'activités, les jeunes s'engagent à rester à partir du moment où ils sont inscrits.*

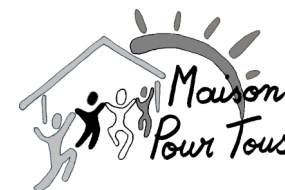
Personne autorisée à venir chercher votre enfant :

pour les + de 11 ans, l'accueil à l'espace jeune est libre, les jeunes peuvent donc venir et partir quand ils le souhaitent sauf cas particuliers négociés avec l'animateur responsable de l'espace jeune.

Fait à St Père en Retz, le

signature du responsable légal:

Espace jeunes St Père

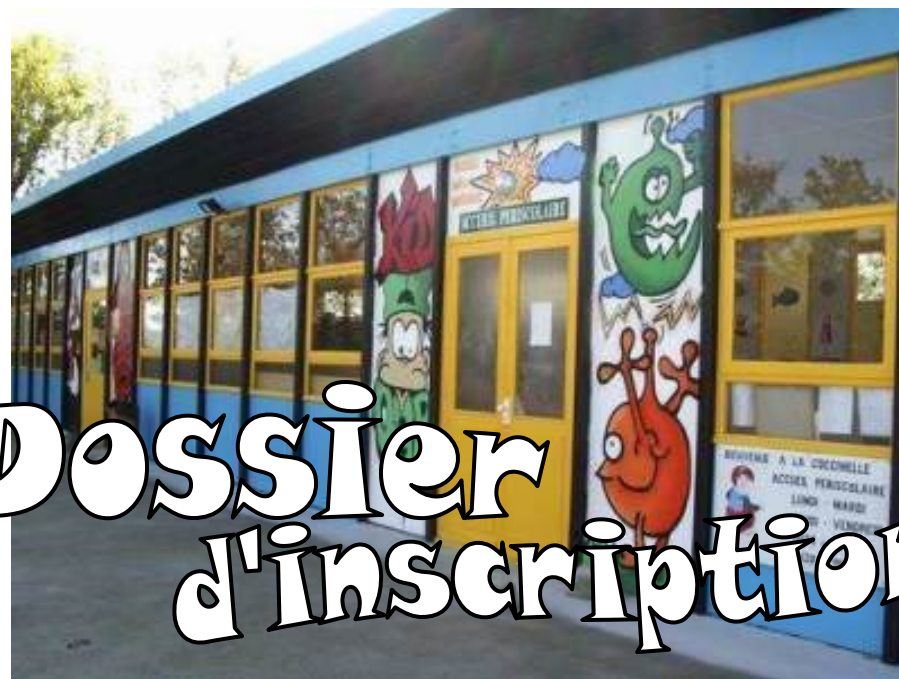


10, Route de Paimboeuf
44 320 Saint Père en Retz
02 . 40 . 21 . 73 . 60

☎ 02.51.74.59.62

espacejeunes@maisonpourtous.fr

Rue du Grand Fay 44320 St Père en Retz



Dossier d'inscription

L'espace Jeunes, c'est:

- ☺ Un lieu d'accueil pour les **10/18 ans** selon 2 formules **club 10-11 ans** et **+ de 11 ans**
- ☺ Un lieu de rencontres et de d'échanges
- ☺ Des temps d'accueils, d'activités, de soirées et des sorties ...
- ☺ Un lieu de documentation et d'information (prévention, infos cinéma, concerts, ...)
- ☺ Des ateliers proposés en dehors des temps d'accueil (sport, atelier créatif, graff, mini-film...)
- ☺ Un lieu pour construire tes projets (autofinancements, mini-camps, mise en place de stage à thème,...)
- ☺ Un lieu avec un animateur référent et des animateurs en renfort à certains moments (vacances, temps forts,...)
- ☺ Un lieu où chacun a sa place et respecte l'autre